N° 12 – Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 du Budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires et les budgets annexes de l'exercice 2018, les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

CONSIDERANT que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la Communauté d'Agglomération en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées utiles ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de procéder au règlement du budget annexe 2018 de « zone d'activités de Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2018 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 4						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
INVESTISSEMENT	-1 053 803,28		5 274 355,56	785 729,01	-4 488 626,55	-5 542 429,83
FONCTIONNEM ENT	1 995 724,51		2 994 711,11	6 552 381,25	3 557 670,14	5 553 394,65
TOTAL	941 921,23	0,00	8 269 066,67	7 338 110,26	-930 956,41	10 964,82

- et d'approuver le Compte administratif du budget annexe 2018 de « zone d'activités de Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Monsieur Didier BREMOND ne participa pas au vote.